

The background of the slide is a grayscale image of a circuit board. It features a complex network of black lines representing traces and several solid black circles representing vias or components. The circuitry is arranged in a somewhat symmetrical, horizontal pattern. A solid black horizontal banner is positioned across the middle of the image, containing the main title and subtitle in white and green text respectively.

LA SECURITE INFORMATIQUE

Une notion indissociable de la Transformation Numérique

LES OBLIGATIONS DU CHEF D'ENTREPRISE

Responsabilité Civile :

L'employeur est civilement responsable de fait de l'activité de ses employés, notamment en cas d'utilisation malveillante des moyens informatiques et de communication électronique au préjudice des tiers.

Responsabilité pénale :

L'employeur peut être pénalement responsable de son propre fait et l'entreprise du fait des agissements des employés dès lors qu'ils commettent des infractions susceptibles d'engager la responsabilité pénale des personnes morales.

Traitement des données à caractère personnel

Notion :

- Les données sont considérées à caractère personnel dès lors qu'elles concernent des personnes physiques identifiées directement ou indirectement. Une personne est identifiée lorsque, par exemple, son nom apparait dans un fichier et identifiable lorsqu'un fichier comporte des informations permettant indirectement son identification (n° d'immatriculation, adresse IP, n° de téléphone, photographie...).
- En ce sens, toutes les informations dont le recoupement permet d'identifier une personne précise constituent également des données à caractère personnel (empreinte digitale, ADN, date de naissance associée à une commune de résidence ...)
- Dès lors que vous diffusez une newsletter, que vous collectez des informations sur les visiteurs de votre site Internet ou que votre fichier client est informatisé, vous êtes concerné par la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978.

Obligations :

- Recueillir le consentement de la personne pour utiliser une information qui l'identifie.
- Ne pas collecter des données sensibles.
- Ne pas réutiliser ces données de manière incompatible avec la finalité première du fichier.
- Permettre aux personnes concernées par ces informations d'exercer pleinement leurs droits.
- Fixer une durée de conservation raisonnable (ou maximale ?) de ces données personnelles.
- Protéger et sécuriser l'accès aux fichiers de données personnelles.
- Déclarer le fichier de données personnelles à la CNIL.

Sanctions :

- En cas de non respect de la loi et de ses obligations, l'entreprise est passible de 5 ans de prison et 300 000 € d'amende (Article 226-16 du Code pénal).
- La divulgation d'informations par imprudence ou négligence peut être punie de 3 ans de prison et de 100 000 € d'amende.



Patrimoine numérique :

- Le patrimoine informationnel est la richesse de l'entreprise, véritable actif immatériel à forte valeur financière : base de données clients, logiciel, connaissance, savoir-faire, processus, ... qu'il convient de protéger.

La loi de janvier 1978 rend obligatoire la protection de ces informations

Responsabilité pénale et civile du chef d'entreprise en cas :

- de faute d'imprudence,
- de négligence,
- de manquement à une obligation de prudence ou de sécurité

Le chef d'entreprise a l'obligation de restituer l'information, d'une part dans le respect des prescriptions légales et, d'autre part, avec toutes les garanties d'intégrité et d'authenticité imposées par la loi. Code pénal art 226-17

LES SOLUTIONS

L'externalisation :

- Dans le cas d'une externalisation des infrastructures informatiques il incombe évidemment à l'hébergeur d'assurer la sécurité des données et éventuellement du système et des applications.
- Il convient donc de s'assurer des compétences et agréments de l'hébergeur. Il est également conseillé de garder ses données sur le territoire national voire européen.
- Dans cette situation les problématiques sont moindres il convient juste de s'assurer de la protection des postes clients (anti-virus, anti-spam, back up...)

Nos solutions :

- Nous disposons d'une large de gamme de services externalisé, du serveur dédié au serveur virtuel en passant par la baie complète. Tout est adaptable et modulable en fonction de vos besoins actuels et futurs.
- A PARTIR DE 299,00 € HT / PAR MOIS – *Pour serveur virtuel, 2 vCPU, 8 Go RAM, 120 Go et VPN dédié sécurisé, sauvegarde répliquée incluse.*



Le Firewall :

- Que l'infrastructure soit externalisée ou en local le boîtier Firewall est un élément très important d'une politique de sécurité informatique.
- C'est lui qui va « gérer » les entrées et sorties entre le réseau de l'entreprise et l'extérieur et sécuriser votre accès internet.

Notre solution :

- Nous disposons d'une gamme de boîtiers adaptés à toute taille de structures.
- Notre offre inclut le boîtier, les mises à jour, la maintenance et la supervision à distance et l'intervention sur site.
- A PARTIR DE 69,00 € HT/ MOIS



Les Anti-Virus & Anti-Spam :

- Les Virus informatiques sont une source importante de pertes de données et de fragilisation des systèmes d'information.
- Il convient donc de se prémunir efficacement en protégeant son infrastructure et en filtrant les messages entrants afin de minimiser les risques.
- L'efficacité d'un Anti-Virus réside dans sa capacité à renouveler rapidement sa base de données de virus connus.

Nos solutions :

- Nous disposons d'offres adaptées et modulables en fonction des besoins et des risques.
- Anti-Virus : 1,70 € HT / PAR MOIS
- Anti-Spam : 5,00 € HT / PAR MOIS



La Sauvegarde de données :

- Les anti-virus, anti-spam ou firewall sont efficaces mais ils ne font que **minimiser** les risques. Ces solutions ne pourront en aucun cas les éviter ou les supprimer.
- Elles ne permettent pas de s'affranchir des opérations de sauvegardes.
- LA SAUVEGARDE EST UN MAILLON CLÉ ET LE PLUS IMPORTANT
- On distinguera deux types de sauvegardes : La sauvegarde de données uniquement (plutôt réservée au postes clients) et la sauvegarde « complète », données et système (plutôt réservée aux serveurs) ; cette dernière permet une reprise d'activité beaucoup plus rapide et moins coûteuse.

Nos solutions :

- Sauvegarde pour Postes Clients :
- A PARTIR DE 40,00 € HT PAR MOIS pour 50 Go
- Sauvegarde "complète" pour Serveurs :
- A PARTIR DE 99,00 € HT PAR MOIS pour 150 Go



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

POUR TOUT RENSEIGNEMENT
OU PRISE DE RENDEZ-VOUS

Espace Copieur
Service Commercial
29 Rue J-F Champollion
21200 BEAUNE

03 80 24 74 09
info@espace-copieur.fr

